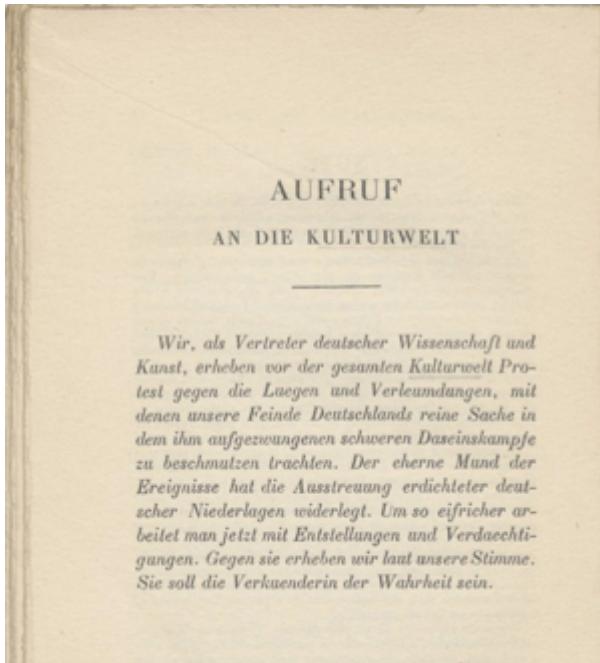

La guerre des juristes

Téléchargé depuis **Des facultés sur le front du droit** le 24/12/2025

<https://expo-grande-guerre-biu-cujas.univ-paris1.fr/la-guerre-des-juristes-choisir-son-camp/>



LE FONDAMENT DE L'AUTORITÉ POLITIQUE

Sousaine : 1. Lettre du professeur Hauriou. — 2. Lettre du professeur Berthelémy. — 3. Réplique du professeur Hauriou.

A la suite de la publication de l'étude du professeur Berthelémy sur le fondement de l'autorité politique, il a été échangé entre M. le doyen Hauriou et le professeur Berthelémy les lettres suivantes :

1

« Monsieur le Directeur,

« M. H. Berthelémy, dans un article sur *Le fondement de l'autorité politique* (Bonne du droit public, p. 67), me reproche d'avoir dans ma thèse soutenue à la date demandée de la souveraineté subjective de l'Etat et il s'appuie sur un présumé passage de ma *Précis de droit administratif*. M. Berthelémy a fait erreur, le passage en

21 juillet 20184

novembre 2021

Des facultés sur le front du droitLa guerre des juristes

Des usages de la guerre

19 juillet 20184 novembre 2021 Des facultés sur le front du droitLa guerre des juristes

La faculté de droit de Paris dénonce la violation du droit des gens par l'Allemagne dans la controverse publiciste

Dès le début de la Grande Guerre, les professeurs de la faculté de droit de Paris ont dénoncé la « violation de tous les principes » du droit des gens par les Allemands, notamment l'atteinte portée à la neutralité de la Belgique qui était garantie par des traités auxquels avait souscrit la Prusse. Le chancelier Bethmann-Hollweg, « descendant d'un des professeurs de droit les plus connus de l'Allemagne » (Moritz Bethmann-Hollweg, un des disciples de Savigny) n'avait-il pas dit que « les traités ne sont que des chiffons de papier » ? Cette « parole impie » fut rappelée par le doyen Larnaude lors du discours prononcé devant ses collègues le 7 novembre 1914 la veille de la reprise des cours. Ce texte enflammé de patriotisme, qui nous est connu par les registres de la [pour lire la suite...](#)

Les prises de position doctrinales des juristes sont directement impactées par le conflit. Une double relecture de la pensée juridique s'effectue : du fait de la guerre, par la redécouverte et la mise en avant de l'opposition

